

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 18 MARS 2026

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

## Membres présents (9)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Lucas BASSET, Rémi BAUDOT (arrivée à 22h10), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière adjointe, arrivée à 20h40), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Joël LE COZ (Secrétaire général adjoint), Sylvie MARCHESIN, Alix VILLAR.

## Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en distanciel ; Début de la réunion à 20h35.

## 1. Approbation définitive du compte-rendu du BD du 11 février 2026

Le compte-rendu du Bureau directeur du 11 février 2026 est approuvé définitivement à l'unanimité des présents.

## 2. Commissions

### • Développement Durable

Dans le cadre du week-end du CFC, le club de Mulhouse a sollicité la commission pour obtenir une aide à la mise en place de navettes entre la gare de Mulhouse et le lieu du CFMD et du CFC. La commission est favorable à une aide de 500€. Le Bureau directeur valide sous conditions que le club ne soit pas bénéficiaire sur ce poste et établisse un rapport sur cette action.

### • Jeunes

Valérie BERGER-CAPBERN souhaite préciser les aides pour les stages ligues et RDE et informer les structures au plus tôt. Marie-Violaine PALCAU indique qu'un recensement des actions prévues par les ligues est en cours. Une relance doit être faite prochainement en rappelant les modalités des aides contractualisées avec l'Agence nationale du sport.

### • Numérique

Le développement de l'architecture du site vitrine est terminé. Une présentation en sera faite lors de l'Assemblée Générale du 28 mars.

La prochaine étape consiste à mettre en forme les articles, intégrer textes et photos pour qu'il soit opérationnel. Une réunion sera prévue en ce sens.

Au niveau du site métier, des réunions régulières sont faites pour suivre l'avancée des évolutions prévues.

Les droits d'accès au site métier sont à mettre à jour.

Le devis pour la maintenance du site actuel, courant 2026, est validé.

### • Pratiques Sportives

Le Président sollicite le Bureau directeur pour valider définitivement l'éclatement du Classement National en un CN Sprint et un CN Forêt. Il fait part de quelques remarques souvent liées au fait de ne pas avoir lu les derniers règlements.

Le Bureau directeur approuve la mise en place des 2 CN.

Le Président indique n'avoir eu aucune réclamation par rapport à la liste des qualifiés, définis à partir du Classement National, pour le Championnat de France Moyenne Distance. À la suite de la diffusion de la liste provisoire des clubs qualifiés pour le Championnat de France de Relais-sprint, il signale la réclamation du club Balise 77 dont le score de ses 4 meilleurs coureurs serait supérieur à celui du dernier club sur la liste provisoire. Cette réclamation est justifiée, les 4 coureurs étant bien licenciés au 1<sup>er</sup> mars 2026, date d'établissement de la liste des clubs qualifiés. Après prise en compte de cette réclamation, la liste définitive incluant le club Balise 77 et supprimant le dernier club figurant dans la liste provisoire sera publiée et les deux clubs seront informés du changement de statut.



### 3. Honorabilité

Le Président informe le Bureau directeur de la mise à jour, par le Ministère des Sports, du guide relatif à l'honorabilité. Deux points sont mis en discussion : la pertinence d'un contrôle a priori de celle des arbitres, notamment s'ils n'ont pas de mission ; l'élargissement de la notion d'intervenant.

Sur le premier point, après échanges, le Bureau directeur décide de maintenir les mêmes modalités de contrôle qu'actuellement (déclaration à la prise de licence et vérification si des arbitres ont des missions et ne sont pas déclarés dans le fichier honorabilité).

Sur le second point, toute personne licenciée intervenant dans la vie collective d'un groupe est considérée maintenant comme intervenant. Une communication sera faite en ce sens courant 2<sup>ème</sup> semestre en vue de la reprise de licence après vérification du périmètre précis des personnes concernées auprès du Ministère des Sports.

### 4. Points divers

- Le Trésorier interroge le Bureau directeur quant à la pertinence de renouveler le lot de puces SI10 perdues par la Poste. Il fait part des solutions possibles : remplacement par des SIAC (les puces SI10 n'existant plus) avec nécessité de remplacement tous les 3 ans environ ; remplacement par des SI8 ou SI9 donc pour une capacité moindre ; pas de remplacement.

Après discussion, le Bureau directeur décide de ne pas remplacer les puces perdues, d'analyser les demandes pour vérifier l'intérêt de poursuivre la location d'autant qu'il existe un prestataire dans ce domaine et, en fonction, de revendre les puces SI10 restantes et de distribuer les puces SI6 à des écoles de CO (celles-ci étant bientôt inutilisables en raison des prochaines mises à jour des progiciels des boîtiers).

Fin de la réunion à 22h40.

Le Président  
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale  
Dominique BRET

